

gements occupés par leur propriétaire qui est censée être «usée», le coût d'assurance de propriétaire, et les coûts d'intérêts hypothécaires.

Spécification des variétés

La spécification précise en détail les caractéristiques du produit et donne des informations comme la quantité standard, l'unité de mesure, la fréquence des relevés de prix et d'autres renseignements à l'intention des enquêteurs.

Souvent, une seule description détaillée d'un produit peut être applicable à tous les points de vente où les prix du produit en question sont relevés.

Dans d'autres cas, une seule description détaillée ne peut s'appliquer à tous les points de vente où les prix sont relevés. Les enquêteurs doivent alors décider, suivant certaines règles, de quels produits en particulier ils doivent relever les prix dans des points de vente spécifiques. Le choix peut différer entre les points de vente, tout en restant inchangé dans un même point de vente, tant que les produits choisis satisfont aux critères de représentativité et de disponibilité continue attendue.

Substitution, changement de qualité, etc.

On prend des mesures particulières pour ce qui a trait aux produits qui sont épuisés dans certains points de vente. Lorsque ce cas se présente et qu'il est possible d'observer le prix de produits semblables dans d'autres points de vente de la même strate de centres urbains, le prix est imputé à partir du mouvement de prix observé dans ces autres points de vente. Autrement, on conserve le dernier prix consigné, à moins qu'il ne s'agisse d'un prix de vente en solde (auquel cas on utilise le dernier prix régulier inscrit). Cependant, si le stock d'un produit non saisonnier est épuisé dans un point de vente donné pendant plus de deux mois consécutifs, on cesse d'utiliser son prix dans le calcul de l'indice et on remplace le produit par un autre semblable dans le même point de vente ou, si nécessaire, par le même produit ou un produit semblable dans un autre point de vente.

Dans beaucoup de cas, on peut relever les prix de l'ancienne et de la nouvelle variété à un moment précis. Le rapport de ces prix peut ensuite servir de facteur de rajustement de prix pour le changement de qualité. On procède de la même façon lorsqu'un point de vente au détail donné en remplace un autre dans l'échantillon. Cette méthode, parfois dite de raccordement, repose sur l'hypothèse implicite que l'écart entre les valeurs marchandes des deux produits (ou entre deux points de vente) observées à un moment précis est entièrement attribuable à des différences de qualité entre ces produits (ou entre les services offerts à ces points de vente).

On peut parfois rajuster explicitement les prix observés en regard de la qualité, c'est-à-dire établir la différence de valeur entre l'ancienne et la nouvelle variété amenée par une différence de qualité entre elles. Lorsqu'il s'agit de modifications relativement mineures, on peut établir la différence de valeur par l'analyse des coûts ou en comparant les prix de vente au détail respectifs des accessoires ou services ajoutés ou supprimés.

Articles saisonniers

L'offre de certains produits varie selon la saison. C'est le cas notamment de divers fruits et légumes frais, tels que les fraises et le maïs qui ne sont disponibles en quantité que pendant quelques semaines ou quelques mois chaque année. Par ailleurs, des fluctuations saisonnières de la demande s'observent pour d'autres produits, notamment pour de nombreux articles d'habillement (p.ex., costumes de bain et manteaux d'hiver) et pour la plupart des articles de sport et de loisirs (p.ex., bicyclettes et skis de fond).

La nouvelle pratique consiste à extrapoler l'indice pour le bien faisant l'objet de relevés saisonniers à partir du mouvement de l'indice pour les produits du même groupe dont les prix sont relevés en permanence.

Par exemple, l'indice de février des manteaux d'hiver pour femmes représenterait l'indice de janvier multiplié par le ratio de l'indice de février à l'indice de janvier pour un agrégat de vêtements pour femmes. Cet agrégat, de même que tous les autres utilisés dans l'imputation saisonnière, ne comprend aucun groupe de base faisant l'objet de relevés saisonniers.

Les imputations par report étaient faites pour les prix des articles au niveau du point de vente; les imputations fondées sur le groupe sont faites pour les indices de prix au niveau du groupe de base. Dans la mesure du possible, le groupe servant pour l'imputation est celui qui se situe immédiatement au-dessus du produit visé dans la classification primaire. Si ce groupe ne comprend aucun groupe de base faisant l'objet de

relevés continuels, on utilise à sa place le groupe qui se situe un cran plus haut dans la classification primaire.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les pondérations correspondant à la période de base.

On calcule les prix mensuels moyens pour chaque produit observé dans chaque strate de centres urbains. On calcule alors des indices de prix d'un mois sur l'autre sous forme de ratios des prix moyens correspondants pour le mois donné et pour le mois précédent. Les indices de prix dont la base est autre que le mois précédent ne sont pas calculés directement par comparaison (division) des prix moyens mais par multiplication de tous les indices d'un mois sur l'autre postérieurs à cette base jusqu'au mois donné. Si un groupe de base est représenté par plusieurs produits observés, on calcule d'abord les indices de prix pour chacun de ces produits observés et leur moyenne pondérée constitue l'estimation du mouvement de prix pour ce groupe de base.

L'indice national peut être calculé soit comme indice de prix à panier fixe relatif à la structure des dépenses familiales de 1986, soit comme moyenne arithmétique pondérée d'indices des prix correspondant à l'ensemble des 82 centres urbains.

Autres informations

Avec l'introduction du panier de 1986, l'IPC représente 82 centres urbains regroupés en 34 strates de centres urbains et 10 provinces. On publie toutefois des indices des prix à la consommation seulement pour les dix-huit centres urbains suivants: St. John's, Charlottetown-Summerside, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vancouver, Victoria, Whitehorse et Yellowknife.

Organisation et publication

Statistique Canada, Division des prix: «L'indice des prix à la consommation» (Ottawa), mensuel, catalogue 62-001, bilingue (anglais et français).

idem: «Document de référence de l'indice des prix à la consommation, mise à jour fondée sur les dépenses de 1986», catalogue 62-553, bilingue (anglais et français).

CAP-VERT (PRAYA)

Dénomination officielle

Indice de preços no consumidor (Indice des prix à la consommation).

Portée

L'indice est calculé trimestriellement et porte sur l'ensemble de la population.

Base originale

1983 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée en 1983 à Praia.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- ration	Nombre ap- roximatif de relevés de prix
Alimentation et tabac	83
Habillement et chaussure	40
Combustible, électricité et eau	4
Mobilier et articles de ménage	9
Hygiène et soins personnels	5
Transports et communications	4
Total	145

Dépenses de consommation des ménages

Pas disponible.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés auprès de points de vente au détail et prestataires de services à Praia.

Logement

Le loyer n'est pas compris dans l'indice.

Spécification des variétés

Pas disponible.

Substitution, changement de qualité, etc.

Pas disponible.

Articles saisonniers

Pas disponible.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

Autres informations

Un indice pour St. Vincent est également calculé.

Organisation et publication

Direcção-geral de Estatística: «Índices de preços no consumidor, Praia 1984-1986», janvier 1987, Praia.

REP. CENTRAFRICAINE (BANGUI)**Dénomination officielle**

Indice des prix à la consommation.

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur tous les ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé résidant à Bangui.

Base originale

1981 = 100.

Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération et les articles sélectionnés ont été déterminés sur la base des résultats d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée au cours de la période 1975-1976. L'enquête a porté sur l'ensemble du pays et les régions ont été réparties selon six secteurs géographiques importants. La taille de l'échantillon était de 1 530 unités budgétaires. L'indice se rapporte aux ménages résidant à Bangui. Les coefficients de pondération n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'évolution des prix entre la période de l'enquête et 1981.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé-ration	Nombre proximatif de relevés de prix
Alimentation	76	705	585
Habillement et chaussure	14	85	30
Produits manufacturés	43	76	61
Combustible et éclairage	7	73	43
Services	20	61	33
Total	160	1 000	752

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation prises en compte dans le calcul de l'indice comprennent tous les biens et services consommés par les ménages de référence. En sont exclus l'impôt sur le revenu, les cotisations de la sécurité sociale, les intérêts payés pour les dettes, les primes d'assurances, les achats ou constructions d'immeubles, les achats de mobilier, les dépenses importantes pour l'entretien des immeubles et les biens produits par les ménages pour leur propre consommation.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés par des enquêteurs spécialisés auprès d'un échantillon représentatif de 37 points de vente au détail (grands magasins, petits magasins) pour les produits manufacturés et sur quatre marchés pour les denrées alimentaires. Les prix des produits manufacturés sont recueillis au cours de la deuxième semaine de chaque mois et ceux des denrées alimentaires au cours de la 1ère et 2ème semaines de chaque mois. Les prix des produits non affichés sur les marchés sont obtenus en interrogeant les vendeurs et en procédant ensuite à la pesée. Les prix pour l'électricité, l'essence et le gaz sont des tarifs officiels et sont relevés auprès de l'administration concernée.

Logement

Les données relatives au loyer sont obtenues une fois par mois pour des logements de trois pièces.

Spécification des variétés

Il y a des spécifications détaillées pour chaque article. Les produits sont vendus en unités de vente telles que le tas, le seau, la botte, le sachet, l'unité, le litre, le kg, etc.

Substitution, changement de qualité, etc.

Il arrive que l'enquêteur se trouve dans l'impossibilité de retrouver, à la période courante, le produit retenu à la période de base. Dans ce cas, afin de maintenir la représentativité de l'échantillon, il est recommandé de choisir un produit similaire ou un autre produit proche, mais en recalculant un prix fictif de base.

Articles saisonniers

Les prix des articles saisonniers ne font l'objet d'aucun ajustement.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à 1975-1976.

Le prix moyen est égal à la moyenne arithmétique simple des prix relevés aux différents points de vente.

Autres informations

La Division de la statistique calcule également un indice des prix à la consommation en milieu d'assistance technique.

Organisation et publication

Division de la statistique et des études économiques: «Lettres mensuelles de la statistique» (Bangui).

idem: «Bulletin trimestriel».

idem: «Annuaire statistique».

CHILI (SANTIAGO)**Dénomination officielle**

Indice de precios al consumidor (Indice des prix à la consommation).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur l'ensemble des ménages privés de la ville de Santiago et de ses environs.

Base originale

Avril 1989 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultaient d'une enquête relative aux dépenses des ménages, menée entre décembre 1987 et novembre 1988 dans l'agglomération urbaine de Santiago, portant sur un échantillon d'environ 5 500 ménages appartenant à tous les groupes sociaux. Le critère fondamental pour déterminer les biens et services devant être inclus dans le «panier» consistait à sélectionner tous les produits dont la part dans les dépenses totales des ménages est supérieure ou égale à 0,0325 pour mille.

En outre, si la part d'un sous-groupe de biens ou de services s'est avérée supérieure ou égale à 0,0325 pour mille et si aucun article du même sous-groupe n'a atteint ce taux, le choix s'est porté sur le(s) bien(s) dont la pondération est la plus importante.

Une fois sélectionnés les biens et services représentant un sous-groupe donné, il a généralement été procédé à la répartition proportionnelle de la pondération totale du sous-groupe entre les différents biens concernés.

D'autre part, dans le cas des sous-groupes non sélectionnés, leur pondération a été répartie, d'une manière proportionnelle, sur les biens sélectionnés du groupe auquel est rattaché le sous-groupe concerné.

Dépenses de consommation des ménages

Ont été considérés comme biens de consommation tous les biens et services acquis par les ménages, à l'exception des immeubles (terrains, logements et autres) et des valeurs mobilières (actions, bons, lettres hypothécaires, etc.).

Sont compris les primes d'assurance-vie, les virements, dons et paiements des assurances portant sur les biens de consommation (logements, véhicules). Sont exclus les avantages perçus en espèces, la valeur des logements occupés en propriété, les cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de retraite, l'impôt sur le revenu et les autres impôts directs. Pour les achats à crédit, sont prises en considération les dépenses effectuées au cours de la période de référence.

Modé de relevé des prix

Les prix sont relevés par des enquêteurs auprès d'environ 3 700 points de vente au détail et établissements de services